

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Contre les éoliennes de Crenay et pour la faune

De : Laura Spaeter <lspaeter@gmail.com>

Date : 28/02/2023 23:15

Pour : pref-icpe@haute-marne.gouv.fr

Monsieur,

Par la présente, je vous informe que mon mari et moi, résidant à Crenay, lotissement des Prés Labbas, sommes contre le projet d'éoliennes qui doit se faire dans la commune.

En effet, le village est privilégié avec une faune exceptionnelle. Ainsi, comme l'indique la Mission régionale d'autorité environnementale, la Ligue de protection des oiseaux (LPO) a constaté la fréquentation de la zone des éoliennes par 158 espèces d'oiseaux, toutes saisons confondues. Parmi ces espèces, 47 font partie des espèces reconnues prioritaires par la LPO Champagne-Ardenne, "au regard de leur sensibilité à l'éolien." Un chiffre énorme.

La Grue cendrée et le Milan royal sont particulièrement concernés, tout comme le Busard Saint-Martin.

La Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) souligne le risque de collision entre les éoliennes et le Busard cendré, nicheur du secteur.

Les chauve-souris sont également très présentes sur le secteur avec 20 espèces recensées. Le risque de collision est là encore très fort.

Suite à l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale, la société WKN a répondu mais les mesures qu'elle propose ne sont pas du tout à la mesure des enjeux pour les busards cendrés. La MRAe recommandait l'arrêt des éoliennes du 1er avril au 15 juin, de une heure après le lever du soleil à une heure avant son coucher et du 1er avril au 31 octobre, de une heure avant le coucher du soleil à une heure après son lever, lorsque la vitesse du vent est inférieure à 6m/s et lorsque la température est supérieure à 10 degrés.

En réponse, WKN propose simplement l'arrêt des éoliennes une semaine lors de l'envol des jeunes busards. Faible réponse par rapport aux propositions.

Pour les chauve-souris, WKN propose l'arrêt d'une seule éolienne du 1er avril au 31 octobre. Soit 7 mois d'arrêt ! Quel intérêt de faire fonctionner cette éolienne seulement 5 mois par an ! Autant ne pas la construire ! Et arrêt des autres éoliennes du 1er août au 31 octobre; même remarque !

Comment être certain que WKN tiendra ses engagements de bridage? Qui vérifiera leur bonne mise en œuvre? Quels recours s'ils ne sont pas respectés et quels risques pour WKN?

Notre inquiétude est vive à ce niveau.

Cordialement,

Laura et Emilien Drieux